

Mémoire présenté dans le cadre de l'Enquête et l'audience publique du BAPE au sujet de l'aménagement de la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain.

Annie Cloutier

Je suis écrivaine et doctorante en sociologie à l'Université Laval, mais je présente ce mémoire en tant que simple citoyenne. Je ressens une certaine gêne à l'idée de proposer un texte qui ne soit peaufiné ni sur le plan littéraire, ni sur le plan de la présentation des idées, mais les attaques répétées dont mon quartier est la cible depuis plusieurs années et qui se sont précisées depuis le début de l'année 2013 m'ont forcée, dernièrement, à l'instar de plusieurs citoyennes et citoyens de Sillery, à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la défense de ce qui devrait pourtant être des principes fondamentaux et inaliénables de développement durable au service de la population, de sa santé et de sa prospérité.

Depuis le début de l'année 2013, nous avons dû nous battre :

- contre le développement immobilier sur des terrains patrimoniaux sur lesquels il est interdit de construire depuis 1964, c'est-à-dire sur les terres du site patrimonial de Sillery;
- pour la protection de l'Église St Michael, une église dont la valeur culturelle est unique au Canada et qui fait présentement l'objet de la spéculation de promoteurs peu au fait de la préservation culturelle;
- pour la préservation du parcours de l'autobus 16 du Réseau de transport de la Capitale, qui est le seul parcours à desservir les secteurs de la côte de Sillery, du chemin du Foulon, de la côte Gignac **et de la promenade de Champlain**;
- pour la préservation d'arbres bicentennaires dans la côte de Sillery, menacés par l'élargissement de la côte;
- et, évidemment, pour un accès harmonieux aux rives du Saint-Laurent, menacé par la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain.

Ceci, en plus de la perte du service de ramassage du compost auquel nous avons droit dans le secteur depuis 12 ans.

Bref, en un mot comme en cent, et comme bien des gens qui m'entourent, je me sens épuisée, désolée et impuissante face aux poussées du néolibéralisme, aux décisions incompréhensibles, au copinage politique apparent, ainsi qu'au manque de vision et de concertation dans le développement d'une ville harmonieuse qui se manifestent dans mon quartier ces jours-ci. Je ressens profondément que les développements prévus pour ma ville et pour mon quartier dans les prochaines années vont à l'encontre du bon sens le plus élémentaire, ainsi que des connaissances scientifiques, sociales et culturelles accumulées depuis des décennies en matière de santé humaine et environnementale, de préservation de l'environnement, de bien-être et de préservation du patrimoine.

Mais le cas de la phase III de l'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain est particulièrement consternant et malgré mon découragement, le peu de temps dont je dispose et le peu de confiance que j'éprouve envers des processus de consultation qui ne sont souvent, en grande partie, que des mascarades au service des puissants et du développement à tout prix, je ne puis en mon âme et conscience laisser passer la possibilité de plaider en faveur de la préservation du milieu naturel qui borde le fleuve, mes mots dussent-ils être maladroits et les chances de succès de ma modeste contribution, bien minces.

J'habite le quartier depuis 2001 et j'utilise la promenade de Champlain depuis avant, si j'ose dire, son existence. Je me promène, je patine, je fais du vélo ou je jogge le long du fleuve plusieurs fois par semaine depuis 12 ans. J'ai donc été témoin des améliorations dont la promenade a été l'objet au fil des années. L'aménagement de la phase I de la promenade de Champlain, dans son ensemble, a constitué un progrès indéniable pour la population de Québec qui bénéficie désormais d'un accès au fleuve agréable et sécuritaire. Pourtant, cette première phase comporte des aberrations que je ne voudrais pas voir reproduites dans la phase III.

Ces aberrations sont notamment :

- **le maintien de la priorité absolue accordée à l'automobile**, comme en témoignent :
 - le maintien d'un boulevard à quatre voies (alors que la possibilité de réduire le nombre de voies à deux avait été envisagée à l'époque et que cette possibilité n'est malheureusement plus envisagée pour la phase III);
 - l'établissement d'une limite de vitesse éminemment théorique et très peu surveillée à 60 km/h (le boulevard, en fait, est une piste de course à toute heure du jour et de la nuit);
 - et la limitation maximale des endroits réservés aux traverses piétonnières et cyclistes entre les trottoirs situés de part et d'autre du boulevard (alors qu'une promenade digne de ce nom aurait bariolé de vastes pans d'asphalte des rayures qui, à peu près partout au monde, accordent la priorité absolue de circulation aux piétons);

- **et l'intervention humaine à outrance**, comme en témoignent :
 - la quasi-absence de revitalisation naturelle des berges;
 - le recours au gazonnement sur de vastes superficies;
 - le paysagement abusif;
 - et l'obsession perpétuelle de l'enjolivement, c'est-à-dire l'addition, chaque année, de sculptures, cadeaux, œuvres d'art, etc., mais surtout de peintures absurdes de la chaussée que personne ne comprend et dont le déchiffrement est plus susceptible de provoquer

les accidents que de les prévenir. (Ces peintures ne constituent pas un moindre mal par rapport aux panneaux de circulation : ni les uns ni les autres ne sont nécessaires sur une promenade supposément champêtre.)

Non seulement faut-il éviter que ces aberrations soient reprises dans la phase III, mais il faut également éviter à tout prix la bétonisation à outrance qui y est prévue. Le secteur de la phase III constitue déjà, à mon sens, le segment le plus magnifique, le plus bucolique et le plus paisible de tout le sentier qui longe le fleuve jusqu'au Vieux Port. Y rouler à patin ou à vélo parmi des champs de fleurs et d'herbes sauvages, y admirer les petits animaux et les oiseaux qui font escale ou s'alimentent sur les berges et y profiter des contrastes sans cesse renouvelés de la lumière qui colore le paysage en se reflétant sur la falaise et le fleuve constituent des expériences d'une sérénité fondamentale, auxquelles les êtres humains n'ont jamais cessé d'avoir recours depuis l'aube de l'humanité. Encore aujourd'hui, de nombreuses enquêtes montrent que ce qui rend les humains le plus heureux, c'est une marche en forêt, un moment de paix, un endroit naturel préservé.

Contrairement à la phase I de la promenade, qui expose les promeneurs au soleil et à la chaleur à cause de son gazonnement excessif, l'endroit bénéficie par ailleurs de zones ombragées nombreuses. À vrai dire, la seule amélioration qui pourrait y être apportée est l'installation de quelques tables à pique-nique et chaises longues au beau milieu de l'herbe (de grâce, ni béton ni Permacon ne sont nécessaires!) et d'un ou deux abreuvoirs.

Or, c'est sur cet endroit le mieux réussi de la piste multifonctionnelle longeant le fleuve, un site déjà rénové, sécuritaire et harmonieux, que les firmes de génie conseil mandatées par le gouvernement ont jeté leur dévolu afin d'y faire valoir leur expertise en construction urbaine.

Fort mauvais choix.

Plusieurs citoyens de tous les quartiers de la Ville de Québec ont fait valoir, au cours des derniers mois, que Sillery n'était pas le seul quartier de la ville à avoir besoin de protection et d'investissement. Bien que cet argument ne s'applique en aucune manière à la préservation du site patrimonial de Sillery, qui est une richesse appartenant à l'ensemble de la population québécoise, il vise la cible dans le cas de la phase III de la promenade : pourquoi investir des sommes colossales dans l'aménagement d'un secteur déjà magnifique? Un secteur, qui plus est, d'une valeur écologique fondamentale.

Les commentateurs avaient été nombreux, il y a quelques années, à déplorer le manque de vision, de bon goût et – disons-le – de compréhension d'enjeux aussi fondamentaux que le déploiement harmonieux de la vie humaine dans son environnement naturel qui avaient présidé à la bétonisation des rives de la rivière Saint-Charles dans les années 1960. Au terme de quelques décennies, il a fallu admettre le fiasco monumental que cela représentait et détruire ces constructions à coups de millions.

Or, que s'apprête-t-on à faire sur la phase III de la promenade, si ce n'est la même bétonisation absurde d'un milieu humide d'une grande beauté et d'une grande complexité écologique? Pourquoi un « miroir d'eau » nécessitant plusieurs milliers de tonnes de béton? Pourquoi, de façon plus générale, intervenir et paysager un secteur dont le charme naturel procure déjà un bonheur prenant? Une piscine publique existe déjà dans le quartier de Notre-Dame-de-la-Garde, deux kilomètres plus loin. De plus, des fontaines ont été installées sur la phase I de la promenade. Pourquoi un autre plan d'eau est-il nécessaire?

Et que dire des centaines d'espaces de stationnement prévus au bas de la côte de Sillery? De ceux envisagés sur l'avancée Shell qui, par ses points de vue magnifiques sur le fleuve, constitue une richesse environnementale à préserver intégralement pour la jouissance de tous? Comment une telle mer d'asphalte peut-elle-même être envisagée au XXI^e siècle, au moment même où on annonce l'abolition presque complète du parcours 16? J'ai vécu en Europe pendant plusieurs années. Je vais vous dire. J'ai parfois honte de la courte vue des décideurs de mon quartier, de ma ville et de mon pays.

Il est en votre pouvoir de contribuer à changer cette fameuse mentalité qui fait dire à chaque décideur ayant l'œil sur la prochaine élection qu'il « n'y peut rien, que c'est comme ça au Québec, que l'auto et le béton font partie de notre culture ». C'est faux. Rien ne fait inéluctablement partie de notre culture. Sauf peut-être une insouciance condamnable vis-à-vis des générations futures.

Des sommes faramineuses ont été allouées à la phase III de la promenade de Champlain. Cet argent est mal utilisé. Les dizaines de millions débloqués devraient d'abord servir à bonifier l'offre de transport en public dans le secteur afin que cette promenade offerte à tous les Québécois profite effectivement à chacun d'entre eux de façon démocratique. Il devrait également servir à protéger une fois pour toutes et sans concession le corridor vert que constituent les boisés de la falaise de Sillery et des marais bordant le fleuve. Finalement, ils devraient servir à ce que la Ville se dote enfin d'une équipe d'urbanistes, de sociologues, de naturalistes et d'autres experts capables d'envisager de manière concertée de ce que doivent être ses interventions dans les prochaines années. Notre secteur éprouve le besoin urgent et critique d'une vision d'avenir qui englobe la préservation de ses terrains patrimoniaux, la protection de ses espaces écologiques et son accessibilité en transports écologiques, sains et collectifs. La création d'une ville plus humaine, plus saine et plus verte ne peut pas être le fait de politiciens qui naviguent au gré des montées de lait des radios populaires et de leur obsession pour l'auto, les amphithéâtres et « les projets qui font tripper ».

Y a-t-il encore un décideur dans ma ville qui sache ce que développement durable et responsable veut dire?

Ceci, une fois de plus, est un cri désespéré.

Annie Cloutier

Écrivaine et doctorante en sociologie

Résidente de Sillery

Document-joint : Mémoire déposé lors des consultations publiques tenues par le Conseil du patrimoine culturel du Québec au sujet de la préservation du site patrimonial de Sillery.

Fin du document

Consultations et relations publiques : la gestion par l'État de l'indignation citoyenne *Comment et pourquoi nous perdons la bataille pour l'environnement, l'avenir et le bien commun*

Annie Cloutier

L'auteure habite à Sillery.

Entre des médias qui cultivent notre apathie, notre peur et notre désillusion d'une part et des politiciennes et des développeurs qui cautionnent le détournement et l'exploitation du bien commun d'autre part, les citoyennes les plus informées et les plus âpres au combat commencent à se demander s'il ne vaut pas mieux investir dans un spa, un écran plat et attendre paisiblement que le dernier arbre de leur quartier soit abattu par le néolibéralisme triomphant. Pourtant, au nom de l'avenir, il ne faut pas baisser les bras.

Nous avons parfois l'impression que tout fout le camp et qu'il n'est rien que nous puissions accomplir contre le néolibéralisme triomphant. Voyons ce qu'il est advenu de la mobilisation étudiante exemplaire du printemps dernier, par exemple. Mais ces jours-ci, une lutte importante se joue sur les hauteurs de Sillery.

L'été dernier, en effet, faisant fi d'années entières de résistance citoyenne, de recherches, de vigilance, de recherche, de diffusion d'information et d'investissements citoyens parfois très personnels dans la préservation du bien commun, la ministre de la Culture et des Communications, Christine Saint-Pierre, à la veille d'élections provinciales générales, utilisait son pouvoir discrétionnaire pour lotir les terrains des Jésus-Marie afin d'en favoriser la vente à des promoteurs.

Bien que ces promoteurs puissent tirer profit du seul fait de rénover les bâtiments existants et de les transformer en condominiums, leurs propositions de développement ont fait la preuve à plusieurs reprises qu'en matière de conservation du patrimoine, ils n'ont ni foi ni loi et qu'ils ne cherchent qu'à obtenir le plus haut retour possible sur leur investissement avec une avidité qui ne semble jamais se rassasier. C'est ainsi qu'ils ont d'abord proposé des plans de construction qui comprenaient de nombreux nouveaux édifices de douze étages, l'ouverture de voies publiques, la destruction de boisés complets et la privatisation de paysages qui sont un patrimoine historique pour toutes les Québécoises et les Québécois. Devant la grogne, ils ont quelque peu modifié leurs plans. Ils se vantent maintenant d'avoir fait « tout ce qui est humainement possible », d'être retournés maintes fois à leur table à dessin. Ils poussent même l'impudence jusqu'à se prétendre épuisés et étonnés que les citoyennes ne les applaudissent pas.

Il est évident que les promoteurs et la Ville de Québec ont compté sur l'épuisement citoyen et sur le temps pour en venir à leurs fins. Mon conjoint a assisté aux premières réunions de mobilisation alors que j'allais notre bébé qui aura dix ans cet été. Il est aussi évident que l'ampleur et la fermeté de la résistance leur sont une fameuse épine dans le pied et qu'ils sont maintenant poussés dans leur dernier retranchement. On les sent trépigner, enfant gâtés habitués à clamer leur bonne foi et leur moralité tout en

continuant de détruire et de saccager ce qui fait le bonheur, le bien-être, la fierté et la joie des citoyennes du quartier et de toutes les Québécoises.

Ils sont tellement puissants. Ils possèdent argent, liens politiques, avocates et avocats, et une capacité impossible à surestimer de propagande médiatique. Il nous arrive fréquemment de penser, que nous, les citoyennes et les citoyens de Sillery, n'avons plus qu'à baisser les bras. Que nous vivrions bientôt dans des univers de clabord, d'asphalte et de plastique, de chicots chétifs attachés à des tuteurs et replantés là où poussaient jusqu'à récemment des boisés ombragés et la biodiversité.

Nous ne sommes pas des citoyennes égocentriques et irréalistes. Nous ne nous opposons pas systématiquement à la création de richesse et au progrès. Mais cette richesse doit être créée au profit du plus grand nombre, non de quelques privilégiées.

Il faut constater la médiocrité du rempart que constituent les minces organismes paragouvernementaux qui ont pour mandat de protéger les terrains historiques de Sillery. Ils font figure de murets de pierre anachroniques devant les rouleaux-compresseurs du développement. La *Loi sur le patrimoine culturel*, par exemple, stipule que le Conseil du patrimoine culturel doit « guider » le ministre dans sa décision d'autoriser ou non des interventions qui *modifient* les lieux qu'il est supposé conserver en l'état et protéger!

Le plan de conservation des terrains patrimoniaux de Sillery – qu'on brandit dans les médias comme une arme efficace supposée calmer nos craintes face au développement immobilier – est un document d'orientation ne comportant *aucun* pouvoir contraignant. Sa rédaction est d'une faiblesse consternante : « favoriser », « privilégier », « si possible ». On en vient à se dire que le document n'aurait pas été plus dilué s'il avait été rédigé par les bataillons de propagandistes et de juristes à la solde de ces promoteurs tout-puissants.

On comprend donc pourquoi les promoteurs n'ont jamais cessé de présenter des projets qui allaient carrément à l'encontre du plan de conservation! Ils savent bien que ce document ne consiste qu'en une poignée de mots doux susurrés à l'oreille des citoyennes et des citoyens! « Nous ne développerons qu'un petit pourcentage du terrain! Si nous coupons des arbres, ils se compteront sur les doigts d'une main! » est le genre de promesses non contraignantes dont se fendent les promoteurs par l'intermédiaire des médias.

Mais on a vu maintes fois leur façon de procéder : ils proposent des plans modestes et limités puis, un an ou deux plus tard, on apprend un matin que le zonage a été modifié dans une séance extraordinaire du conseil de ville ou d'arrondissement qui a eu lieu à deux et quart hier de l'après-midi et dont personne n'a été informée. En moins de temps qu'il n'en faut pour écrire à sa députée, les trois-quarts des terrains supposément protégés se couvrent de condominiums et de garages asphaltés et démesurés.

Mais – surtout - **vous n'êtes pas supposés construire sur des terrains protégés, messieurs les promoteurs!** Il est scandaleux et absurde que vous osiez même proposer de bâtir quoi que ce soit sur des terrains patrimoniaux.

Les terrains doivent être préservés dans leur intégralité. C'est là le principe supposément central de ce plan qui n'a de conservation que le nom.

Et pourtant les promoteurs n'en ont que pour le « développement » et la « construction » et jamais il n'a été question qu'ils se bornent à restaurer les bâtiments existants, ce qui serait pourtant la seule possibilité si quelqu'un quelque part, dans ce gouvernement qui donne l'impression de ne songer qu'à l'argent, avait la moindre conscience de ce que signifient réellement les mots « préservation » et « probité ».

Nous les avons cru de bonne foi par le passé. Nous avons voulu adhérer à ces merveilleux projets de développement qu'ils nous ont proposés. Ça a donné le saccage du boisé du domaine de Bordeaux. Ça a donné le lotissement entier du parc James-Lemoyne. Ça continue de donner chaque année la construction de bâtiments de pvc déphasés par rapport aux quartiers de Sillery.

La protection de l'environnement, des paysages, du bien commun et du patrimoine, de nos jours, n'est plus qu'une vaste entreprise d'aveuglement collectif et d'expression cathartique. Venez en grand nombre vous exprimer lors des consultations publiques! invitent le promoteur et le gouvernement, cherchant à s'assurer que la part congrue de la colère citoyenne soit dirigée sur un paratonnerre non contraignant. Sachant très bien qu'une fois l'exercice terminé, chacune rentrera chez elle surmenée par l'effort que demande le dépôt d'un mémoire articulé, brisée par des années de vigilance ininterrompue et convaincue de ne pouvoir faire plus.

Ne leur reste plus, alors, qu'à organiser une conférence de presse jovialiste de style « je vous ai comprises et compris » et à expliquer d'un ton calme et rassurant que le maximum a été fait, mais qu'il ne faut pas non plus empêcher le développement et qu'il serait antidémocratique que les promoteurs ne puissent aller de l'avant.

Au contraire, pourtant. Les principes démocratiques les plus élémentaires et l'idée même de notre dignité citoyenne exigent que nous nous élevions contre une telle façon de « gérer » l'indignation publique : permettre l'expression publique de l'indignation jusqu'à son tarissement, concéder quelques grenailles en échange d'un consentement obtenu par le dépit et l'épuisement.

C'est ainsi que malgré ce que nous savons de l'absurdité et des limites des principes néolibéraux, de l'urgence de protéger l'environnement, notre histoire et le bien commun, nous baissons les bras avec fatalisme devant les façons de faire irresponsables et iniques des promoteurs et du gouvernement.

Tout, pourtant, ne fout pas le camp tant que nous comprendrons ce qui se passe et que nous nous y opposerons. Il appartient à chacune d'entre nous d'établir avec fermeté le

respect auquel notre communauté et notre pays ont droit. Il faut dénoncer fermement et avec solidarité ce qui se passe en ce moment sur les hauteurs de Sillery.

Car ne nous y trompons pas : ce qui s'y passe maintenant n'est pas l'affaire d'une poignée de citoyennes gâtées et mécontentes. C'est l'exercice entier de la démocratie dans notre pays qui doit redevenir un processus moral et éthique. Cela se passe aujourd'hui dans ma cour, mais demain ce sera chez vous et chaque fois, ce seront le patrimoine, l'environnement et la démocratie du Québec entier qui seront un peu plus malmenés.

Le fait même qu'il y ait consultation publique alors que la loi et le plan de conservation ne protègent rien de manière claire et absolue illustre le caractère illusoire de la campagne de relations publiques qu'est désormais notre démocratie.

Affirmons notre attachement à notre histoire et au bien commun. Ne cédonz surtout pas au cynisme, à la désillusion et au jovialisme des relations publiques. À défaut de quoi, il ne restera plus au Ministre Maka Kotto qu'à approuver les interventions prévues par les promoteurs, tel que la loi lui permet de le faire et tel que l'argent privé le lui demande instamment.

Comme l'a fait la ministre Saint-Pierre en mai dernier.